

Circuit national cadets / juniors

Préambule

Le but des Circuits Nationaux « National 1 » et « National 2 » cadets et juniors est de faire progresser les meilleurs tireurs nationaux de ces deux catégories par la compétition.

Le nombre des participants aux épreuves de « National 1 » est donc limité, afin de rendre homogène le niveau sportif des tireurs, et de favoriser l'organisation d'épreuves de « National 2 » propres à créer une animation dans les ligues et dans les zones.

Fonctionnement des zones

Le découpage des zones s'applique pour les qualifications aux circuits de « National 1 » cadets et juniors.

Il appartient aux ligues composant chaque zone, de définir ensemble (par l'élaboration d'un cahier des charges proposé par la fédération) les actions portant sur le *développement*, l'*animation* et l'*organisation des épreuves* de « National 2 » permettant de qualifier des tireurs, selon les quotités (quotas) déterminées par la FFE, pour les Circuits de « National 1 » en respect du règlement sportif fédéral en vigueur.

Exception est faite pour les armes telles que le sabre hommes et dames, cadets et juniors, ainsi que le fleuret dames juniors. Il est mis en place, pour ces armes, des épreuves de « National 1 », sans épreuves de « National 2 » préalables.

Cette organisation sportive doit être déterminée avant le début de la saison sportive par les représentants de chacune des ligues composant la zone, et diffusée à chaque club.

Il convient de désigner parmi les Cadres Techniques de la zone, un correspondant chargé de coordonner les sélections et les engagements pour chaque Circuit de « Nationale 1 ».

De même, un des Présidents des Ligues constituant la zone assurera la coordination de l'ensemble.

DECOUPAGE DES ZONES

Présentation des zones territoriales:

Zone Ile De France	Paris, Versailles, Créteil
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire
Zone Nord Est	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine
Zone Sud Est	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées

Cadres Techniques responsables d'une zone :

ZONE IDF	Maitre Fabrice WITTMER
ZONE NO	Maître Patrick QUIVRIN
ZONE NE	Maître Michel MARPEAUX
ZONE SE	Maitre Gilles TABARANT
ZONE SO	Maitre Jean Philippe PARADE

Compétitions du circuit national cadets / juniors

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

Les tireurs dont les fédérations sont sous protocole d'accord avec la Fédération Française d'Éscrime, pourront participer, aux épreuves fédérales selon la réglementation statutaire en vigueur (cf art.3.5 et suivant des statuts FFE).

- De 3 à 5 compétitions de « National 1 »,
- **2** Compétitions de « National 2 » à même coefficient de force (coef.0,10),

1 Répartition des qualifiés

- Pour les épreuves de « Nationale 1 », **avec quota** :
 - nominativement les 32 premiers du dernier classement national actualisé avant la compétition,
 - **58 tireurs désignés par quota à l'issue de l'épreuve de « National 2 » précédant l'épreuve de « Nationale 1 » ;**
 - **3 places par ligue pour les ligues de la Réunion et de Nouvelle Calédonie, si elles ne sont pas représentées dans les listes ci-dessus ;**
 - **9 places pour l'ensemble des tireurs constitué par les ligues Guadeloupe / Martinique / Guyane si elles ne sont pas représentées dans les listes ci-dessus.**
- Pour les épreuves de « National 2 » :
 - Etre licencié dans la zone géographique concernée,
 - Ne pas être qualifié pour l'épreuve de « National 1 » suivante,

Compte tenu du moindre effectif constaté au sabre hommes et dames dans les catégories cadets et juniors, ainsi qu'au fleuret dames juniors, il n'est pas appliqué de quotas par zone pour la participation aux épreuves de « National 1 ». (Il n'existe pas d'épreuve de « National 2 »)

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera appelé.

2. Calcul des quotas pour les épreuves de « Nationale 1 »

Les quotas sont attribués pour toute la saison sportive.

La répartition et l'attribution du nombre de places par zone géographique se basent sur le nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de tireurs de la zone classés} \times \text{nombre de places ouvertes pour l'épreuve}}{\text{Nombre de tireurs classés dans la catégorie}}$$

3 Qualification hors quota

Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série des tireurs pour la constitution des poules de l'épreuve pour laquelle ils (elles) ont été qualifiés.

4 Engagements

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

- Pour les épreuves de « Nationale 1 » : la zone engage les tireurs (les tireurs classés dans les 32 premiers du classement national et les tireurs qualifiés par l'épreuve de « Nationale 2 ») participant à l'épreuve de « Nationale 1 » en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour les épreuves de « Nationale 1 », sans quotas et ouvertes aux étrangers : les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour les épreuves de « Nationale 2 » : les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve de « Nationale 2 » en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

NB : En cas de force majeure, le coordonnateur de zone aura néanmoins la possibilité de faire appel au remplaçant jusqu'au vendredi 15h précédant l'épreuve en contactant la FFE.

En cas d'absence constatée d'un tireur le jour de l'épreuve, aucun remplacement ne sera effectué.

5 Formule

Pour les épreuves sans quota, ouvertes aux étrangers et organisées sur deux jours, la formule appliquée sera adaptée aux effectifs inscrits à l'épreuve et en accord avec la commission d'armes.

La compétition ne devra subir aucune interruption jusqu'à la remise des récompenses.

Pour les épreuves « Nationale 1 » :

1/ Pour les épreuves à l'épée et au fleuret hommes et dames :

- 1^{er} tour de poule de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par club et par ligue, sans éliminés,
- 2^{ème} tour de poule de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par club,
- Qualification et classement pour le TED de 64 sur les deux tours de poules, (64 qualifiés)
- Tableau d'élimination directe de 64, avec décalage par club au 1^{er} tour, sans repêchage,

2/ Pour les épreuves sans quota

Au sabre hommes et dames:

- 1 tour de poule de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par club et par ligue,
- Qualification pour le TED, sans repêchage,

Au fleuret dames juniors:

- 1^{er} tour de poule de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par club et par ligue, sans éliminées,
- 2^{ème} tour de poule de 6 tireuses, avec décalage par club et par ligue,
- Qualification et classement pour le TED de 64 ou 128 en fonction des effectifs au début de l'épreuve sur les deux tours de poules (40% d'éliminées maximum),
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage,

Pour les épreuves « National 2 » :

- Les formules seront proposées, par les zones, selon les effectifs inscrits à l'épreuve.
- **Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées.** (selon les quotas déterminés par la FFE)

1/2 finales et finale sur podium ou piste centrale.

Matches de poules : selon la formule FIE,

Matches d'élimination directe : selon formule FIE.

6 Arbitrage : Voir la réglementation de l'arbitrage.

Championnats de France individuel cadets / juniors

Les championnats de France individuels sont ouverts aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

1 Répartition des qualifiés

- Pour championnats de France « Nationale 1 » de 60 à 70 participants : (FHDC / EHDC / FHJ / EHDJ)
 - Les 60 premiers du classement national actualisé à l'issue de la dernière épreuve de « Nationale 1 »,
 - 2 tireurs par ligue DOM, si elles ne sont pas représentées dans les 60 premiers du CN

Au sabre hommes **Juniors**, sabre hommes et dames **cadet**, et au fleuret dame **Juniors**, le nombre de tireurs est de **48 qualifiés** par le classement national actualisé avant l'épreuve.

Au sabre dames juniors, le nombre de tireurs est de 32 qualifiés par le classement national actualisé avant l'épreuve.

NB1 : En Juniors, les 6 meilleurs français au classement FIE s'ajoutent, s'ils ne sont pas qualifiés pour l'épreuve individuelle.

NB2 : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera effectué.

- Pour les championnats de France « Nationale 2 » à 96 participants maximum: (FHDC / EHDC / FHJ / EHDJ)
 - Les tireurs classés de la 61^{ème} à la 130^{ème} place du classement national actualisé,
 - 1 tireur par ligue métropolitaine,
 - **2 tireurs par ligue DOM, si elles ne sont pas représentées entre la 61^{ème} et la 130^{ème} place du CN ;**

Au sabre hommes **Juniors**, sabre hommes et dames **cadet**, et au fleuret dame **juniors**, le nombre de tireurs est de **64 qualifiés** par le classement national actualisé avant l'épreuve, (tireurs classés de la 49^{ème} à la 112^{ème} place) et 1 tireur par ligue métropolitaine.

Au sabre dame juniors, le nombre de tireurs est de 32 qualifiés par le classement national actualisé avant l'épreuve, classés de la 33^{ème} à la 65^{ème} place, et 1 tireur par ligue métropolitaine.

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera appelé.

2 Qualification hors quota

Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série des tireurs pour la constitution des poules de l'épreuve pour laquelle ils (elles) ont été qualifiés.

3 Engagements

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

Les ligues engagent les tireurs qualifiés pour les championnats de France de « Nationale 1 » et de « Nationale 2 », individuels et par équipes, en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE,

4 Formule

Les formules seront identiques pour les championnats de France « Nationale 1 » et « Nationale 2 » :

- 1 tour de poules à 7 et 6 en décalage par club et par ligue, **sans éliminés,**
- Et tableau d'élimination directe, **sans repêchage.**

NB : En juniors, les 6 premiers français du classement officiel FIE juniors actualisé avant les championnats de France prennent les numéros de 1 à 6 (ex æquo avec les tireurs classés au classement national à ces places) ; sauf si leur numéro au classement national est meilleur.

Ils conservent ce numéro pour l'épreuve par équipe.

5 Arbitrage (Voir la réglementation de l'arbitrage ; Les arbitres sont convoqués par la C.N.A.)

Championnats de France par équipes cadets / juniors

Les championnats de France par équipes sont ouverts aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

Les équipes sont composées de :

- 3 tireurs,
- 1 remplaçant éventuel,

Dans le cas de qualification de plusieurs équipes d'un même club, et seulement dans ce cas, la composition devra obligatoirement rester identique à celle de la dernière épreuve qualificative.

En cas de non respect de cette disposition, l'équipe sera disqualifiée.

Afin de sélectionner ses équipes aux championnats de France, chaque zone met en place une épreuve de zone qualificative intitulée *½ finales par équipes des championnats de France*.

1 Répartition des équipes qualifiées

- 32 équipes réparties sur l'ensemble des 5 zones comme suit :
 - 8 places pour les zones ayant eu 1 équipe ¼ de finalistes des championnats de France de « Nationale 1 » de la saison précédente (hors DOM);
 - 24 places attribuées aux zones géographiques correspondant au nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.

NB : en cas d'absence d'une équipe constaté le jour de l'épreuve, aucune équipe remplaçante ne sera appelée.

2 Classement des équipes dans le tableau :

Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve individuelle. **(La présence des 6 premiers français du classement FIE actualisé avant l'épreuve individuelle dans l'arme et la catégorie junior sera prise en compte, se reporter au NB du point 4).**

Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés au classement national actualisé avant l'épreuve individuelle dans l'arme et la catégorie + 1.

L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.

En cas de nouvelle d'égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.

La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'une même ligue ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

3 Engagements

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

Chaque ligue engagera la liste de ses équipes qualifiées à l'issue de l'épreuve de zone en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE. Aucun engagement ne pourra être accepté passé ce délai.

Les capitaines des équipes qualifiées ont l'obligation de confirmer, lors de l'épreuve individuelle et au plus tard avant la remise des récompenses, la participation et la composition de leur équipe. Les équipes n'ayant pas confirmé dans ce délai se verront exclues.

Aucune inscription ne sera prise en compte le matin de l'épreuve par équipes.

4 Formule

La formule pour les championnats de France « Nationale 1 » et « Nationale 2 » est la suivante :

- Tableau d'élimination directe avec décalage par ligue (voir point 5 : principe de décalage) pour la rencontre du premier tour de tableau.
- Relais en 45 touches (Cf. formule FIE).

NB : Les 6 premiers français du classement officiel FIE juniors actualisé avant les championnats de France prennent les numéros de 1 à 6 (ex æquo avec les tireurs classés au classement national à ces places. Ils conservent ce numéro pour l'épreuve par équipe.

- Si une équipe est modifiée le matin de l'épreuve, le tableau doit être recomposé,
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

Constitution des tableaux d'élimination directe

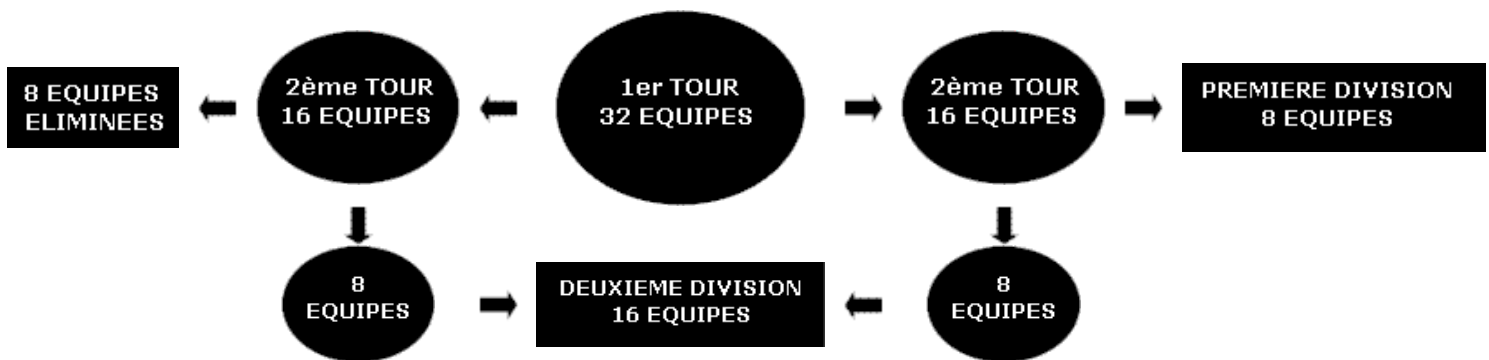
Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur obtenue en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs.

- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.
- Décalage par ligue par quart de tableau.

Déroulement de l'épreuve :

- 1er tour : Tableau de 32.
- 2ème tour : Tableau direct des 16 vainqueurs (tableau A) et tableau des 16 perdants (tableau B) avec reclassement des équipes. Les huit équipes éliminées du tableau des vainqueurs (tableau A) passent en D2. Les équipes éliminées du tableau des perdants sont classées de 25 à N.
- 3ème tour : Tableau de D1 à 8 équipes et tableau de D2 à 16 équipes.

Afin d'éviter des matchs qui se seraient déjà déroulés, on procédera, le cas échéant, à un décalage des équipes.



5 Arbitrage

Voir la réglementation de l'arbitrage

Classements nationaux cadets / juniors

Il est établi à partir des circuits nationaux de « Nationale 1 » et « Nationale 2 », des **épreuves sans quota ouvertes aux étrangers** et des Championnats de France. Vous trouverez la liste de ces épreuves à la fin de ce chapitre.

Au cours de la saison, l'actualisation du classement national et la qualification pour l'épreuve suivante ont lieu après chaque circuit de « Nationale 1 » (sauf pour la qualification aux Championnats de France)

- Après le premier circuit de « Nationale 1 », sans quota ou de référence, seule une épreuve est comptabilisée,
- Après le deuxième circuit de « Nationale 1 » ou de référence, deux épreuves sont comptabilisées, et ainsi de suite ; sauf au fleuret dames juniors où à l'issue de la 3^{ème} épreuve, deux épreuves sur trois sont comptabilisées, à l'issue de la 4^{ème} épreuve, trois épreuves sur quatre sont comptabilisées et ainsi de suite...
- Après les championnats de France, le classement final est établi suivant les critères déclinés sur la page suivante.

NB : les points obtenus sur une épreuve de « Nationale 2 » permettant d'accéder à une épreuve de « Nationale 1 » ne seront pas pris en compte.

Calcul des points :

Force de la compétition

Ce calcul s'effectue sur 32 tireurs.

Les tireurs classés FFE de 1 à 8 valent 10 points

Les tireurs classés FFE de 8 à 16 valent 05 points

Tous les autres tireurs valent 1 point

Nombre de points marqués par un tireur :

$$X = F \times 100 \times \left(1,01 - \frac{\log P}{\log N}\right) \times 10$$

Afin de ne pas désavantager les tireurs en cas de faible participation, un tournoi ne peut pas avoir une force inférieure à 8.

NB : Pour les épreuves sans quota ouvertes aux étrangers, aux 6 armes et au Fleuret Dames Juniors pour les épreuves seniors intégrées au classement, un coefficient de 1,2 sera appliqué.

Liste des épreuves prises en compte pour le classement national

En plus des championnats de France :

- **Au fleuret cadets et cadettes** : **deux** épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 » + l'épreuve **sans quota ouverte aux étrangers** de Cabriès.
 - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **A l'épée cadets- cadettes** : **deux** épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 » + l'épreuve **sans quota ouverte aux étrangers** de Chalons en Champagne à l'EH et Grenoble à l'ED.
 - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Au sabre cadets et juniors** :
 - **En cadets- cadettes** : trois épreuves de « Nationale 1 » + les deux épreuves **sans quota ouvertes aux étrangers** de Meylan et Tarbes,
 - Seuls **les 4 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
 - **En juniors hommes et dames**: trois épreuves de « Nationale 1 ».
 - Seuls **les 3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Au fleuret hommes juniors** : trois épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 »
 - Seuls **les 3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Fleuret dames juniors** : **trois épreuves de « Nationale 1 »** + **deux** épreuves de « Nationale 1 » senior (circuits nationaux de Gonesse et de Grenoble) ;
 - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des **5 épreuves** seront pris en compte.
- **A l'épée juniors hommes et dames** : trois épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 ».
 - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.